

GAZ DE SCHISTE : PAS DANS MON JARDIN !

La suspension provisoire des permis d'exploration de gaz de schiste n'a pas rassuré les habitants des zones concernées, dans le sud-est de la France. Sur place, la résistance s'organise.

Depuis qu'il a découvert que plusieurs dizaines de forages exploratoires de gaz ont été réalisés discrètement dans les forêts qu'il parcourt à vélo le week-end au pied de la montagne Sainte-Victoire, Achim Gertz ne décolère pas. « En passant parfois à proximité, je pensais innocemment que des prospecteurs cherchaient de l'eau sur nos terres arides, raconte cet habitant de Fuveau, délégué dans les Bouches-du-Rhône de Cap21, le parti de Corinne Lepage. J'ai épluché depuis les bases de données publiques : ces carottages ont permis à la société EPG, qui détient le permis de recherche de gaz non conventionnels dans le bassin minier de Gardanne, de chiffrer les réserves de ce sous-sol à 2.800 millions de mètres cubes. Nous savons que l'exploitant trouve ces résultats d'exploration "prometteurs et encourageants". Nous savons aussi qu'EPG compte revendre son gaz dans les environs, à l'usine d'Alcan et sur la zone industrielle de Vitrolles. C'est un cauchemar en perspective dont on nous a tout caché. »

Ce que craint Achim, c'est de retrouver ce gaz à la sortie de son robinet d'eau, comme certains habitants de la ville de Fort Worth, dont le sous-sol riche en méthane piégé dans les roches de schiste a réveillé la fièvre de l'or gris, au nord du Texas. Une flopée de start-up ont fait fortune dans cet eldorado énergétique où des torrents de gaz extraits sans précaution pour l'environnement et les nappes phréatiques sont maintenant acheminés par des milliers de camions sur les petites routes de la région. Les 700.000 habitants de cette ville autrefois paisible ne retrouveront pas la paix de sitôt : les grandes compagnies sont désormais sur place, comme Total, qui a acquis il y a un an le quart des actifs du groupe Chesapeake, dans ce gisement baptisé Barnett Shale, avec pour objectif d'investir encore 1 milliard d'euros pour creuser de nouveaux puits.

Gigantesques réserves potentielles
Avec sa configuration présumée identique, le sous-sol provençal fait rêver les détenteurs des précieux permis d'exploration délivrés discrètement par Jean-Louis Borloo, avant son départ du ministère de l'Ecologie. Dans un document remis à des partenaires potentiels qu'il espère convaincre de se joindre à lui pour exploiter le gaz gisant dans la zone de 4.300 kilomètres carrés qui délimite son permis au nord-est de Montpellier, Total estime ses réserves théoriques à 2.380 milliards de mètres cubes. Un volume considérable, équivalant à vingt ans de consommation nationale s'il parvient à en récupérer 40 %, le haut de la fourchette aux Etats-Unis.

Total estime les réserves théoriques dans la zone de 4.300 kilomètres carrés de son permis d'exploration à 2.380 milliards de mètres cubes, un volume équivalant à vingt ans de consommation nationale.

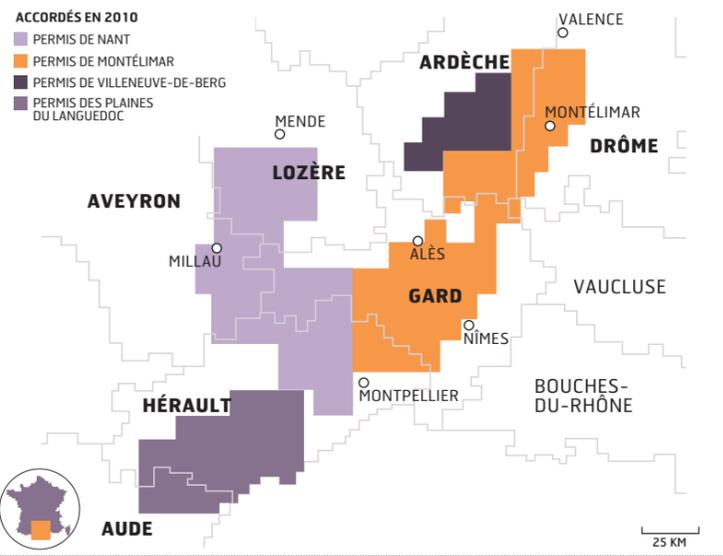
« L'enjeu économique est si important qu'il place notre combat dans la catégorie poids lourd », reconnaît Michèle Rivasi, députée européenne Europe Ecologie-Les Verts dans le Grand Sud-Est. Début février, elle obtenait de Nathalie Kosciusko-Morizet qu'elle suspende jusqu'à l'été au moins les permis de recherche, le temps qu'une mission d'inspection « éclaire le gouvernement sur les enjeux économiques, sociaux et environnementaux des gaz et huiles de schiste ». Elle espère maintenant décrocher un moratoire, mais ses chances sont minces : au début du mois, les chefs d'Etat et de gouvernement des Vingt-Sept ont pris un arrêté pour évaluer « le potentiel d'une extraction soutenable » de ces gaz, censés couvrir jusqu'à 4 % de la consommation annuelle européenne.

Les forages auraient lieu dans le sous-sol de la Pologne, du Royaume-Uni, de

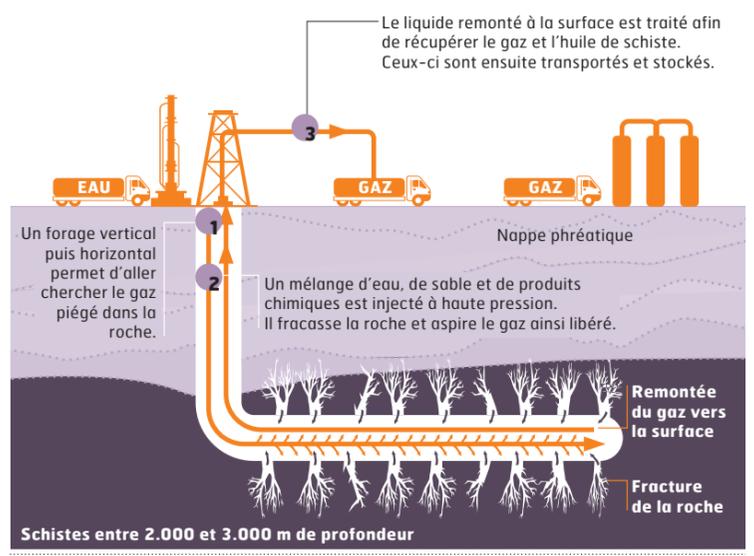


Une banderole déployée lors d'une manifestation contre les forages de gaz de schiste organisée début février à Paris par le collectif Sauveons les riches.

LES LOCALISATIONS DES PERMIS D'EXPLORATION



L'EXTRACTION DU GAZ DE SCHISTE



l'Allemagne et de la France, où trois permis de prospection ont déjà été octroyés en mars 2010 (en plus du permis de Gardanne accordé en 2007 à la société EPG) au groupe pétrolier Total et au texan Schuepbach Energy, associé à GDF Suez. Les zones concernées s'étendent sur plus de 10.000 kilomètres carrés entre les départements de l'Hérault, de l'Aveyron, de la Lozère, de l'Ardèche et de la Drôme.

C'est un procédé de fracturation hydraulique efficace mais brutal mis au point par le géant parapétrolier texan Halliburton qui permettra d'exploiter ces gisements potentiels : de petits tremblements de terre provoqués dans les profondeurs du sol (plus de 2.000 mètres) à l'aide d'explosifs, puis d'un mélange d'eau, de sable et d'additifs injectés à très haute pression (plus de 600 bars) pour fracturer la roche et libérer les micropoches de gaz emprisonnées dans des mille-feuilles de schiste ou de houille. Aux Etats-Unis, la contamination chimique accidentelle des eaux souterraines a conduit les autorités de plusieurs villes, dont New York, à interdire les sites d'exploitation présentant un risque pour l'eau potable. « Des produits très nocifs figurent parmi les 600 additifs utilisés dès la phase exploratoire, comme le benzène, très soluble et cancérigène », dénonce Jacky Bonnemains, président de l'association de protection de l'homme et de l'environnement Robin des Bois.

Promesses des compagnies
Sous la pression, les compagnies détentrices de permis français ont promis des techniques moins risquées. Total étudie par exemple la possibilité de recourir à des produits à faible impact, voire neutres, sur l'environnement. « Je ne doute pas un instant qu'on puisse réduire le nombre d'additifs au strict nécessaire, comme les bactéricides et les surfactants, qui permettent de maintenir le sable en suspension

dans l'eau », explique Bruno Courme, directeur de la filiale gaz de schiste de la compagnie. L'emploi de « clusters » permettant de réunir en un point plusieurs dizaines de têtes de puits pourrait également limiter l'emprise des sites d'exploration en surface.

Reste à convaincre. « Le chantier de l'acceptabilité sociale sera au moins aussi important que les phases de validation techniques et économiques », estime le pétrolier tricolore. Avec la diffusion sur Internet du documentaire « Gasland », qui a révélé le scandale sanitaire et écologique américain à coups d'images chocs de témoins mettant le feu à l'eau de leur robinet, la mobilisation gagne les foyers ruraux les plus reculés. « Les gens d'ici se sentent plus concernés que par les OGM », témoigne Claude Pradal, le maire communiste de Villeneuve-de-Berg, 2.800 habitants, dans le secteur du permis de Montélimar. En octobre dernier, un ingénieur de GDF Suez s'est présenté à la mairie pour exposer les grandes lignes du programme d'exploration. « Aucun détail ne nous a été fourni et nos interrogations légitimes sur les risques de pollution et de pénurie d'eau ont été balayées », raconte le vieil homme. Le 31 janvier, son conseil municipal a donc pris un arrêté antigaz de schiste pour interdire les forages sur son territoire.

Quelques jours avant, c'est la commune voisine de Valvignères qui a demandé un moratoire sur la prospection et prévenu « qu'en cas de refus, le conseil municipal s'opposera par tous les moyens à ce projet ». « GDF Suez a prévu d'investir 40 millions d'euros sur notre commune et Villeneuve pour valider le potentiel des carottages réalisés ici en 1964, explique le maire, Jacques Lebrat. Cette phase d'exploration prévoit le forage d'un puits pour fracturer des couches sédimentaires très anciennes avec l'aide d'explosifs, d'eau (3.000 mètres cubes)

et de produits chimiques. Si ce premier forage est concluant, nous a-t-on encore expliqué, un second sera réalisé, qui consommera sept fois plus d'eau et d'additifs. Aucune chance qu'une opération de cette envergure laisse notre environnement intact, ni le captage de la rivière qui alimente la commune en eau potable. »

Fronde des élus et des citoyens
La menace touche également l'économie agricole de la région. Les viticulteurs voisins du Tricastin sont venus le rappeler à l'occasion de plusieurs réunions publiques organisées pour sensibiliser les habitants : à cause des incidents survenus sur le complexe nucléaire voisin à l'été 2008, l'appellation a perdu 40 % de son volume et 600 hectares de vignes ont dû être arrachés, convainquant au final l'Institut national des appellations d'origine de prendre la décision exceptionnelle de rebaptiser le vignoble.

Aux Etats-Unis, la contamination chimique accidentelle des eaux souterraines a conduit plusieurs villes à interdire les sites d'exploitation présentant un risque pour l'eau potable.

Plus au sud, Alba-la-Romaine a pris le même arrêté d'interdiction le 8 février, officiellement « pour protéger ses ressources ». « Notre plan local d'urbanisme est volontairement restrictif. Nous interdisons le remplissage des piscines, l'arrosage des pelouses et le lavage des voitures en été. Où iront-ils chercher les masses d'eau nécessai-

res à l'exploitation des gisements et comment seront-elles acheminées ? questionne le premier adjoint au maire, Jean-Luc Chaussignand. La rumeur suggère des pipelines et des quantités de camions, alors que la candidature au patrimoine mondial de l'Unesco de la grotte ornée de Chauvet-Pont-d'Arc promet à notre région un important développement touristique. C'est incompatible et inacceptable. »

Pour relayer l'information, des collectifs citoyens voient le jour dans plusieurs villes du Sud : Montélimar, Cavaillon, Gardanne et même Marseille, pourtant hors d'atteinte. Au total, ils seraient déjà une vingtaine, organisant des soirées « Tupper-Gasland » devant le documentaire à scandale américain et mobilisant les élus des communes rurales, souvent mal informés. « Nous avons créé un kit antigaz de schiste à leur attention, comprenant une notice d'explication sur le sujet et des modèles de pétition, de délibération et d'arrêtés municipaux », explique Olivier Florence, qui a fondé le collectif Gaz de schiste Vaucluse fin janvier. Notre objectif est de convaincre les 150 communes du département de se prononcer collectivement contre les projets d'exploration et d'exploitation sur leur territoire. »

Il a un porte-voix dans le département : le maire du Thor, Jacques Olivier, devenu une star dans le milieu écologiste depuis que son arrêté anti-OGM a été validé par le tribunal administratif, une première en France. « Sa victoire est de bon augure car la mobilisation de notre mouvement s'annonce plus importante », veut croire Olivier Florence. Rendez-vous à Valence le 26 février pour en juger : dans l'espoir de donner de l'ampleur à leur action, les collectifs ont prévu un rassemblement citoyen pour élaborer leur « stratégie de combat juridique et opérationnel ».

PAUL MOLGA
CORRESPONDANT À MARSEILLE